LA SÉCESSION

AUX

ÉTATS-UNIS

PARIS

IMPRIMERIE L. TINTERLIN ET Ce

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.



LA SÉCESSION

AUX

ÉTATS-UNIS

ET

SON ORIGINE

PAR

UN JOURNALISTE AMÉRICAIN

« La conservation du Gouvernement général, dans toute sa vigueur constitutionnelle, est la garantie de notre paix à l'intérieur, de notre sécurité à l'étranger... Si nous nous égarions, dans un moment d'erreur ou d'alarme, hâtons-nous de retracer nos pas. »

JEFFERSON.



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 13 ET 17, PALAIS-ROYAL

1861

Tous droits réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
The Institute of Museum and Library Services through an Indiana State Library LSTA Grant

http://www.archive.org/details/lascessionauxtat00mort

AVANT-PROPOS

Quelle est la véritable origine de la guerre civile qui déchire en ce moment les États-Unis d'Amérique ? Cette lutte provient-elle de l'institution de l'esclavage, patronée par le Sud, repoussée par le Nord, ou bien la *sécession* a-t-elle été le résultat naturel d'un antagonisme d'intérêts économiques, se traduisant, au Nord, par des tarifs protecteurs, au Sud par une tendance vers le libre-échange ?

Voilà des questions qui depuis quelque temps me sont souvent posées. J'essaie d'y répondre clairement et consciencieusement, sans détour et sans passion. J'aurais préféré que quelqu'autre de mes compatriotes, ayant plus de lumières et parlant avec plus d'autorité, eût à ma place

entrepris cette étude; mais si mon travail laisse beaucoup à désirer, s'il témoigne souvent d'une inexpérience de la langue française, il a au moins le mérite d'être vrai et sincère, ce qui m'assurera l'indulgence de la nation généreuse à laquelle je m'adresse.

J. M.

Paris, septembre 1861.

LA SÉCESSION

AUX ÉTATS-UNIS

I.

Depuis que le conflit entre les États libres et les États à esclaves de l'Union américaine a atteint les proportions de la guerre civile, un grand nombre de publicistes européens se sont efforcés de rendre compte des événements importants qui se passent dans cette partie de l'Amérique du Nord, et quelques-uns d'entre eux, allant plus loin, ont pris à tâche de mettre à nu les causes d'une rupture qui menace l'existence même de l'œuvre de Washington. Mais, par suite de circonstances inattendues et que nous allons indiquer sommairement, l'opinion, unanime dans le principe, s'est partagée en deux camps. En effet, lorsque, il y a à peine six mois, l'État de la Caroline du Sud déclarait rompu à jamais le lien qui l'unissait au gouvernement fédéral, qui eût dit qu'il s'agissait d'autre chose que des empiétements du Nord sur le droit des Caroliniens à leurs propriétés en esclaves? Dans tous les États qui suivirent

l'exemple de la Caroline du Sud, le grief capital dont se servaient les chefs du mouvement pour soulever les populations était l'élection du Président Lincoln et le triomphe du parti auquel on attribua le dessein, non pas d'abolir l'esclavage là où il existe depuis la colonisation du pays, mais d'empêcher son extension dans les Territoires (1) qui devront un jour former de nouveaux États et se joindre à l'Union, aux mêmes conditions et jouissant des mêmes droits que les anciens membres de la Confédération. Les hommes du Sud prétendaient que les Territoires appartenaient au Sud comme au Nord, et ils réclamaient le droit de s'y établir avec leurs nègres, la question de la permanence de l'esclavage ou de son exclusion devant être résolue par le peuple de chaque Territoire, à l'époque de son admission au sein de l'Union en qualité d'État. En fait, l'esclavage, au-dessus d'une certaine ligne de latitude, serait exclu par la sévérité du climat et la nature du sol; mais le Sud voulait faire reconnaître son droit de l'y introduire, et l'opposition à ce principe est une des doctrines fondamentales du parti qui a porté M. Lincoln à la présidence. Si M. Breckenridge, candidat proposé par une fraction du parti démocratique et favori du Sud, ou si M. Douglas, candidat de l'autre fraction démocratique, avait été élu,

(1) Le mot « territoires, » dans son acception américaine, s'applique aux grands espaces de l'Ouest qui manquent encore de la population nécessaire à la formation d'un État, et restent provisoirement sous la tutelle du gouvernement central de Washington. L'Utah, par exemple, se trouve dans cette position.

personne n'eût tenté de provoquer la dissolution de l'Union, non que le Sud manquât de partisans de la sécession quand même, mais parce que le nombre de ceux-ci était très-restreint et, sans l'élection de M. Lincoln, les sécessionistes n'auraient eu aucune chance d'atteindre leur but.

De ces faits il résulte :

1° Que, si le véritable et le seul motif de la séparation n'était pas la détermination de refuser obéissance à un gouvernement anti-esclavagiste, il est au moins incontestable que l'argument constamment employé par les orateurs du Sud pour exciter et passionner les populations, était l'intention prêtée au parti républicain d'effectuer la complète abolition de l'institution servile ; et

2° Que, aussitôt vaincus dans une élection générale, les États scissionnaires ont immédiatement foulé aux pieds le grand principe établi par les fondateurs du gouvernement, principe qui aujourd'hui régit la première nation de l'Europe, c'est-à-dire que la majorité du peuple doit gouverner. Non-seulement les hommes politiques du Sud qui sont à la tête du mouvement ont prêché la révolte contre une administration choisie par une majorité constitutionnelle du pays, mais ils ont également refusé de faire ratifier par un vote de leurs propres commettants les actes de sécession adoptés par eux en convention secrète. Les décrets de séparation ont été pour la plupart le fait de quelques hommes seulement, et lorsque le peuple de trois ou quatre des États du Sud a été appelé à se prononcer en dernier res-

sort, le vote a eu lieu sous la pression d'une véritable terreur. Nous citerons par exemple le Tennessee, où une majorité de 30,000 votants demandait le maintien de l'Union, et cependant quelques semaines plus tard nous voyons cet État proclamer son adhésion à la Confédération du Sud, au moment où M. Andrew Johnson, un de ses deux sénateurs au Congrès fédéral, faisait les plus grands efforts pour empêcher ses concitoyens de se jeter dans la tourmente. Ici, comme dans la Virginie, une partie de la population restait fidèle à l'Union, et aujourd'hui ces deux États mettent en pratique chez eux-mêmes cette doctrine de sécession qui pourrait tout aussi bien s'appliquer à un village ou à une province qu'à un État, et ainsi rendre impossible tout gouvernement qui n'aurait pas le bonheur de trouver un appui constant dans la majorité de chaque famille.

II.

Nous avons parlé d'une incertitude dans l'opinion européenne, incertitude provenant de circonstances imprévues. Il n'est pas douteux que les conditions de la guerre aux États-Unis, aient jusqu'à présent trompé l'attente de l'Europe. On a cru, en effet, que puisque la question de l'esclavage avait joué un rôle si considérable dans les débats qui précédèrent la lutte ouverte, le Nord ne manquerait pas de faire usage de tous les moyens pour en venir à bout, qu'il proclamerait l'abolition de l'esclavage, et, au besoin, armerait les nègres et les inciterait à l'insurrection. Il n'en a rien été, et l'Europe, surprise et peut-être désappointée, s'est dit : puisqu'on n'abolit pas l'esclavage et qu'on rend à leurs maîtres les esclaves fugitifs qui se présentent aux quartiers généraux des Unionnistes, il faut donc chercher ailleurs la cause réelle du différend ? Il est vrai que certaines mesures prises, dès

l'entrée en campagne de son corps d'armée, par le général fédéral Butler, avaient vivement mécontenté les plus exaltés parmi le parti républicain, et que, pour couper court à toute discussion relativement à la reddition des esclaves qui se réfugiaient dans son camp, le Général Butler déclara qu'il considérerait ces fugitifs comme « contrebande de guerre, » et emploierait leurs bras dans les travaux de défense du fort Monroe. Mais ce qui démontre surabondamment que le Congrès, où les républicains sont à présent en majorité dans les deux chambres, ne songe pas à infliger au Sud les inconcevables horreurs d'une insurrection servile (corollaire naturel de l'acte qui abolirait l'esclavage et autoriserait l'armement des nègres), c'est la résolution proposée tout récemment à la Chambre des Représentants par le vénérable et patriotique député du Kentucky, M. Crittenden. Cette résolution, adoptée par le Sénat et par la Chambre, porte, en termes formels et explicites, que la guerre actuelle n'est pas faite par le gouvernement des États-Unis « dans un esprit d'oppression, » son but « n'est ni la conquête ni l'assujettissement des États rebelles, ni la subversion des droits ou institutions particulières de ces États; » mais la guerre est entreprise « pour défendre et maintenir la suprématie de la Constitution et pour préserver l'Union, laissant intacts la dignité, l'égalité et les droits de tous les États. » L'auteur de cette résolution, présentée pendant la session extraordinaire du Congrès qui vient de se clore, est le même homme d'État

éminent qui, prévoyant l'orage qui se dessinait déjà sur l'horizon, proposa au Congrès précédent les mesures de conciliation connues sous le nom de « Compromis Crittenden. »

A cette époque (décembre 1860), M. Crittenden représentait son Etat en qualité de sénateur. Son « Compromis » portait que l'esclavage serait prohibé dans les Territoires situés au nord de la ligne de latitude 36° 30', et que, au sud de cette ligne, il serait reconnu et protégé jusqu'à ce que ces Territoires eussent la population nécessaire à leur admission dans l'Union, et alors ils deviendraient Etats souverains et égaux avec ou sans esclavage, selon les provisions de la constitution locale qu'ils adopteraient. Les autres articles du projet Crittenden portaient que le Congrès n'aurait pas le pouvoir d'abolir l'esclavage dans les États déjà membres de l'Union où cette institution existe ; que le propriétaire d'un esclave fugitif arrêté dans un Etat libre et arraché par la force des mains des autorités, serait indemnisé par le trésor fédéral ; que les lois locales de différents États qui mettent obstacle au recouvrement des esclaves fugitifs, étant en opposition directe avec la constitution des Etats-Unis, seraient prononcées nulles et non-avenues ; et que les actes prohibant la traite des noirs seraient rigoureusement exécutés.

Si ce Compromis, introduit sous forme d'amendement à la constitution fédérale, eût été accepté par le Congrès, il eût satisfait la grande majorité du pays, et, bien que les

extrémistes des deux régions s'y fussent opposés avec acharnement, il est permis de croire que l'assentiment des trois quarts des Etats, requis en pareil cas par la constitution elle-même, eût été obtenu et l'œuvre de pacification heureusement complétée. Mais, comme nous l'avons dit, le principe vital du programme républicain est la non-extension de l'esclavage. Si les représentants républicains votaient le projet Crittenden, ils abandonnaient leur raison d'être, ils faisaient défaut aux principes qui avaient porté leur candidat au fauteuil présidentiel, et, ce qui eût été pire encore sous un point de vue purement politique, ils anéantissaient leur parti vainqueur pour la première fois et rêvant une longue possession du pouvoir. Il est juste de dire que beaucoup d'hommes supérieurs, républicains et démocrates, s'élevèrent au-dessus de tout esprit de parti et combattirent vaillamment en faveur d'une transaction qui évitait la guerre civile sans accorder autre chose que des concessions purement théoriques ; mais, malgré leurs efforts, malgré l'éloquence et même les larmes du vénérable patriote de l'Ouest, auteur du projet, qui voyait déjà le sang de frères répandu par des mains fraternelles, le commerce du pays ruiné, les travaux bienfaisants de la paix arrêtés, les populations gémissant sous le fardeau d'impositions exorbitantes, — malgré tout cela, le Compromis Crittenden fut repoussé ; d'autres projets conciliateurs qui lui succédèrent eurent le même sort, le gouvernement montra la ferme intention de ne faire aucune

concession aux propriétaires d'esclaves, autres que celles que leur font la constitution et les lois de la République ; la guerre en devint la conséquence inévitable... Et aujourd'hui les émissaires du Sud essayent de convaincre l'Europe que l'esclavage n'est point la cause de ce conflit, de ce déchirement politique et social, de cette ruine soudaine au milieu d'une prospérité sans bornes, mais que le vrai fond du différend est une question purement fiscale !

III

L'incertitude de l'Europe, en présence d'un état de choses fort difficile à comprendre, a été habilement exploitée par les agents diplomatiques des États cotonniers, qui voyaient dans cette hésitation un moyen de déplacer la question du terrain brûlant de l'esclavage et de substituer à la place de celui-ci une thèse qui n'aurait rien de révoltant, mais qui, bien au contraire, s'accorderait avec les vues des grands économistes de l'Europe et se rallierait des sympathies là où la doctrine de la « divine institution de l'esclavage » n'aurait excité que des sentiments d'horreur, d'indignation et de dégoût.

En effet, dans les brochures et articles de journaux adressés à l'opinion française par plusieurs écrivains du Sud, nous trouvons beaucoup d'assertions concernant la législation douanière du Nord, la politique égoïste et exclusive de ces États, les principes de libre-échange que

les États du Sud ont invariablement appuyés à Washington, les avantages que les grandes nations manufacturières de l'Europe retireraient d'un commerce direct avec les « États Confédérés, » l'immense importance du coton pour le commerce du monde, etc., etc., mais aucune apothéose de l'esclavage. Réfuter toutes les erreurs et toutes les fausses appréciations qui ont été propagées en Europe depuis quelque temps, au sujet des torts du gouvernement fédéral envers les États du Sud, nécessiterait la composition d'un livre, et nous n'avons entrepris qu'une simple esquisse des points capitaux d'un sujet qui abonde en détails volumineux.

Nous voulons néanmoins signaler et prouver l'inexactitude de quelques-unes des assertions émises par les avocats du Sud, visant bien plus aux intérêts de leur cause qu'à la stricte vérité de leurs faits. Nous commencerons par dire que l'auteur anonyme d'une brochure récemment publiée à Paris, ose affirmer que Washington lui-même, reconnaissait le prétendu droit de sécession, et que l'illustre Père de la Patrie, loin de regarder l'Union comme indissoluble, prévoyait la catastrophe, et, dans son Adresse d'adieux, aujourd'hui classique aux États-Unis comme la Déclaration de l'Indépendance, exprimait nettement ses craintes à ce sujet. Nous allons voir de quelle façon Washington parle, dans cette mémorable Adresse à ses concitoyens, de ce que les héritiers de ceux-ci appellent « la sécession. »

« L'unité de gouvernement qui vous constitue un « peuple » dit le grand patriote (17 septembre 1796), « vous est chère. Elle l'est à juste titre, car c'est la prin- « cipale colonne de l'édifice de votre véritable indépen- « dance, le soutien de votre tranquillité à l'intérieur, de « vos relations de paix envers l'étranger, de votre sû- « reté, de votre prospérité, de cette liberté même que « vous chérissez. Mais, comme il est facile de prévoir que, « pour des motifs divers, émanant de différentes sources, « des artifices seront mis en œuvre pour essayer d'af- « faiblir en vos esprits la conviction de ces vérités ; et ceci « étant le point de votre forteresse politique contre lequel « les attaques de vos ennemis indigènes et étrangers seront « le plus constamment et activement (quoique parfois in- « sidieusement) dirigées, il est de la plus grande impor- « tance que vous appréciiez justement l'immense valeur « de votre union nationale, qui amènera votre bien-être « collectif et individuel ; que vous y portiez un attache- « ment cordial, habituel et inébranlable ; que vous vous « accoutumiez à y penser et à en parler comme du pal- « ladium de votre sécurité et de votre prospérité poli- « tiques ; veillant à sa conservation avec une jalouse « sollicitude, décourageant tout ce qui peut suggérer « l'ombre d'un soupçon qu'elle pourrait en aucune éven- « tualité être abandonnée, et réprimant avec indignation « le premier mouvement de toute tentative ayant pour but « d'aliéner du reste une portion quelconque de notre pa-

IMPERIAL SEINE 5 CEN. TIMBRE

« trie ou d'affaiblir les liens sacrés qui aujourd'hui unis-
« sent ses différentes parties. »

Et un peu plus loin :

« Un gouvernement commun est indispensable à la per-
« manence de votre Union. Aucune alliance entre les États,
« quelque complète qu'elle pût être, ne saurait en devenir
« un substitut satisfaisant ; elle éprouverait inévitablement
« les infractions ou interruptions que toutes les alliances
« sont sujettes à subir. »

Washington, dans sa sagesse prophétique, prévoyait la sécession; mais est-ce dans les paroles que nous venons de citer que les partisans de la sécession peuvent trouver une confirmation du prétendu droit qu'ils réclament? En vérité, nous ne le pensons pas.

IV

Les apôtres de la séparation reprochent aux États libres que la prospérité de ces derniers a toujours été plus grande que celle des États à esclaves. Cela est vrai ; mais si le Nord, avec un sol moins fertile et un climat plus rigoureux que ceux du Sud, a vu augmenter ses richesses dans une proportion supérieure, c'est qu'une loi de la civilisation moderne veut que le travail libre soit plus prospère que le travail esclave. Ce qui a le plus largement contribué au progrès du Nord, c'est l'immigration des classes laborieuses de l'Europe : or, l'ouvrier européen aime à s'établir dans une région où le travail est honoré et bien rétribué, et sa fierté d'homme libre ne peut supporter l'existence chez un peuple qui considère l'artisan blanc comme bien peu au-dessus de l'esclave noir, et chez lequel il lui est en pratique interdit de prendre part aux affaires pu-

bliques jusqu'à ce qu'il soit devenu lui-même propriétaire de nègres.

Washington prévoyait aussi les rôles respectifs que le Nord et le Sud étaient appelés à remplir, au profit l'un de autre, et ses vues à ce sujet sont ainsi consignées dans son Adresse d'adieux :

« Le Nord, dans ses libres relations avec le Sud, proté-
« gées par les lois équitables d'un gouvernement commun,
« trouvera, dans les productions de ce dernier, de grandes
« ressources additionnelles qui concourront au développe-
« ment de ses entreprises maritimes et commerciales,
« ainsi que des matériaux précieux pour son industrie
« manufacturière. Le Sud, dans les mêmes relations, pro-
« fitant de l'agence du Nord, verra augmenter son agri-
« culture et s'étendre son commerce. Les marins du Nord
« étant en partie employés pour le service du Sud, celui-
« ci trouve renforcée sa propre navigation, et, contribuant
« lui-même à l'accroissement des intérêts maritimes de la
« nation, il s'assure de la protection d'une force navale
« qu'il n'est lui-même que partiellement capable de
« créer. »

Aujourd'hui les États-Unis possèdent la marine commerciale la plus considérable du monde, ce qui atteste suffisamment combien le grand patriote était dans le vrai en écrivant ces lignes remarquables.

V

Au surplus, quoique des disputes sérieuses aient surgi entre le Nord et le Sud, depuis plus de trente ans, au sujet de la législation douanière, il ne saurait être question d'attribuer à ces tiraillements de partis le fond du conflit actuel. Nous disons tiraillements de partis, parce que la protection douanière a, pendant très-longtemps, trouvé de chaleureux partisans dans les États du Sud aussi bien que dans le Nord, et, sans contester que la majorité des Etats du Sud soit favorable à un tarif extrêmement modéré, il n'est pas permis de douter que l'échelle inaugurée depuis la séparation n'ait été conçue dans l'unique dessein d'inviter les sympathies de la France et de l'Angleterre, et rien n'assure que ce tarif modéré ne serait pas remanié dans un sens protecteur aussitôt que l'indépendance des Etats Confédérés serait établie et reconnue par le monde. Antérieurement à la formation du

parti Républicain, le terrain de la lutte électorale entre les Whigs et les Démocrates, était toujours la question fiscale. Les Whigs, qui combattaient sous le drapeau de la protection, n'ont réussi qu'à élire deux présidents (Harrison et Taylor, l'un du Nord, l'autre du Sud) dans l'espace de quarante ans; et, dans l'élection de 1852, lorsque leur candidat était le général Scott (le même qui, aujourd'hui, est à la tête de l'armée fédérale), les Whigs essuyèrent une telle défaite, que ce parti fut immédiatement dissous et la plupart de ses débris dans le Nord se rallièrent au nouveau parti républicain, dont l'organisation date de cette époque.

Mais ce qui prouve d'une manière éclatante que le Sud ne peut pas venir faire du système protecteur son grief principal contre le Nord, c'est que dans une circonstance fort remarquable, il consacra ce système par son propre vote. C'était en 1842. Un projet de loi douanière essentiellement protecteur (les droits qu'imposait cette loi étaient pareils aux dispositions du tarif Morrill) fut présenté au Congrès. Pendant les débats qui précédèrent le vote de la Chambre des représentants, il était impossible de prévoir le résultat, les partisans et adversaires de ce projet étant en nombre presque égal. Au tour de scrutin décisif, ils étaient exactement partagés, et le président de la Chambre, étant alors appelé à voter, se prononça *contre* le projet de loi. En ce moment critique, deux représentants arrivèrent à la Chambre et réclamèrent le droit de voter. Ce

droit leur fut reconnu, et MM. Stanley et Andrews, tous deux *hommes du Sud*, donnèrent leurs suffrages *pour* le projet de loi, qui fut ainsi ressuscité par des représentants du Sud et ultérieurement approuvé par le président Tyler, lui-même homme du Sud et actuellement un des chefs sécessionistes. Plus tard, en 1846, ce tarif prohibitif de 1842 fut abrogé; mais en consultant la liste officielle des votants, nous trouvons que les sénateurs de cinq des États à esclaves se prononcèrent *contre* le rappel d'une loi que le Sud dénonce maintenant comme « outrageante; » les sénateurs de deux des États à esclaves votèrent : deux *pour* et deux *contre;* et les membres du Sénat siégeant pour les huit autres États du Sud, votèrent l'abolition du tarif. Dans la Chambre des représentants, il y eut également division parmi les députés du Sud, et la liste des votants nous montre parmi la minorité (c'est-à-dire *contre le rappel* du tarif de 1842), les noms de MM. A.-H. Stephens, aujourd'hui vice-président des États Confédérés, et Robert Toombs, qui vient de se démettre de ses fonctions de ministre d'État dans le cabinet de M. Davis, pour accepter un emploi de général de brigade dans l'armée confédérée.

VI

En résumé, nous croyons avoir pleinement démontré que la guerre civile aux États-Unis ne puise point son origine dans une question financière, mais bien dans l'esclavage, que le Sud veut étendre, que le Nord veut restreindre.

Dans un discours prononcé au mois de mars dernier à Savannah (Géorgie), M. Alexandre Stephens, vice-président des États Confédérés, déclara que « la base fondamentale de la nouvelle république c'est l'esclavage des nègres. L'homme noir, ajouta l'orateur, est l'inférieur de l'homme blanc ; l'esclavage est la condition morale et naturelle du nègre..... On me demande : Quoi de l'avenir ? Quelques-uns parmi nous expriment la crainte que

le monde civilisé se range contre nous. Eh bien ! soit ! Notre drapeau est planté sur les éternels principes de la vérité, nous sommes forcés de triompher et, quoiqu'il arrive, nous triompherons ! » En même temps, M. Stephens, discutant le régime douanier des États-Unis, reconnaissait que ce régime, bien que très-avantageux pour le Nord, avait été loin de nuire au Sud.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral écarte formellement toute intention d'avoir recours à l'arme terrible d'un soulèvement des noirs. M. Cameron, ministre de la guerre, vient d'adresser au général Butler une lettre qui est ainsi appréciée dans le « courrier d'Amérique » du *Moniteur universel.* (Voir le *Moniteur* du 30 août 1861.)

« M. Cameron commence par affirmer que le désir du « président est de voir maintenir et respecter tous les « droits existant dans tous les États ; car la guerre que le « gouvernement soutient, est une guerre pour l'Union, « pour le maintien de tous les droits constitutionnels des « Etats et des citoyens des États dans l'Union. Comme le « Congrès, par un acte du 6 août, a autorisé la confiscation « des nègres employés d'une manière hostile aux Etats-« Unis, il s'ensuit nécessairement que les autorités mili-« taires de l'Union ne peuvent reconnaître les réclama-« tions pour le service desdits individus, quand ils sont « fugitifs. Mais, en ce qui concerne les nègres qui s'échap-« pent du service de maîtres restés étrangers aux actes de

« sécession, la question présente plus de difficultés. Le « secrétaire d'Etat pense que la meilleure solution est de « recevoir ces fugitifs au service des États-Unis, en enre- « gistrant leurs noms et leur signalement, ainsi que ceux « de leurs maîtres, afin que, au retour de la paix, le Con- « grès puisse pourvoir au sort de ces individus, et donner « une juste compensatiôn aux maîtres. Il engage enfin le « général Butler à ne permettre aucun rapport entre ses « troupes et les esclaves des citoyens pacifiques, et à ne « s'opposer au retour volontaire des fugitifs auprès de leurs « maîtres que dans le cas où le bien public semblerait « l'exiger.

« Ce qui frappe d'abord dans cette lettre, c'est, de la « part du gouvernement, cette sorte de reconnaissance du « fait que les esclaves sont une propriété, et ensuite cette « promesse qu'il fait à leurs possesseurs étrangers à la « guerre, de leur en tenir compte dans certaines éventua- « lités. Evidemment, en se prononçant ainsi il a eu pour « but de réveiller dans les États séparatistes le sentiment « unionniste qui n'est pas mort, quoi qu'on en dise, et « d'affirmer ainsi que la guerre pour l'Union n'est pas en- « treprise dans des vues abolitionnistes. Comprise ainsi, la « lettre de M. Cameron aurait dû obtenir l'approbation de « tous les conservateurs, mais les démocrates n'ont pu « s'empêcher de la critiquer. De la part des abolitionnistes, « la critique n'a pas été moins vive, mais du moins ceux- « ci sont dans leur rôle. Pour eux, le seul moyen de sou-

« mettre le Sud et de terminer vite la guerre, est de décré-
« ter l'émancipation des noirs. Leur promesse, de sauver
« au pays quelques cent millions de dollars, par la seule
« adoption de cette mesure, ne laisse pas que de faire im-
« pression sur les masses et leur gagne chaque jour
« quelques nouveaux prosélytes. »

Il est donc évident que si l'autorité fédérale, par suite d'une campagne victorieuse, venait d'être rétablie dans l'Union entière, le Nord ne songerait pas à se mêler d'une institution qu'il appartiendra aux Etats du Sud de garder ou de répudier, selon la volonté de leurs populations. Mais le gouvernement ne peut pas abandonner à une puissance étrangère les embouchures du Mississipi, laissant à la merci de cette puissance étrangère et malveillante l'immense trafic de l'Ouest, qui trouverait ainsi coupées ses communications avec l'Océan ; il ne peut pas abandonner la Louisiane, la Floride, le Texas, le Nouveau Mexique, qui ont coûté au Trésor fédéral près de deux milliards de francs, sans tenir compte des fortifications et autres propriétés publiques érigées sur leur territoire aux frais de la nation.

Ce sont là des considérations que le peuple américain défendra jusqu'à la dernière extrémité, et, tous autres moyens d'étouffer la rébellion venant à être épuisés, mis en demeure de choisir entre la dissolution de l'Union et l'émancipation des nègres, le Nord ne reculerait pas devant

la dernière alternative. L'abolition de l'esclavage serait proclamée. Il est même permis de croire que le moment n'est pas éloigné où le Président Lincoln proposera au Congrès de suivre l'exemple qu'ont montré la France et Angleterre à l'égard de leurs colonies où l'esclavage existait jadis, en offrant aux États du Sud une indemnité raisonnable. Si les États scissionnaires repoussaient cet acte suprême de conciliation fraternelle, l'esclavage ne serait pas moins aboli, et la responsabilité du soulèvement servile qui serait alors provoqué incomberait à ceux-mêmes qui en deviendraient les victimes. Les habitants des États à esclaves restés fidèles à l'Union n'auraient rien à craindre ; ils seraient largement désintéressés et leurs nègres émancipés ne pourraient songer à une insurrection sans raison et sans but. Mais les États rebelles, voient-ils cette épée de Damoclès ? Espèrent-ils réellement que les quatre millions d'êtres qui aujourd'hui cultivent sans salaire les champs torrides du Sud, resteront dévoués et soumis à leurs maîtres le jour où ils pourront choisir entre la liberté et l'esclavage ? Se bercent-ils de l'espoir que ces quatre millions d'hommes, quoique sans instruction et surveillés avec une vigilance qui ne dort jamais, demeureraient étrangers au grand acte qui déclarerait leur affranchissement ? Hier encore, un homme éminent, sans contredit un des plus habiles parmi les défenseurs de la sécession, nous disait : — « Que le Nord proclame l'abolition de l'esclavage, nos nègres ne le sauront jamais. Cette infamie

restcrait impuissante, comme tous les procédés iniques qu'on a employés jusqu'à présent pour nous asservir.»

Si cette opinion est partagée par le Sud entier, il est à plaindre, car le réveil d'une telle illusion sera terrible pour lui et pour l'humanité.

Paris, septembre 1861.

FIN.

71.2009.084.09390